



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE


est, par la présente, donnée par la directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Ursule QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement # 385-18 : REGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement a été déposé au bureau de la secrétaire trésorière, au 215, rue Lessard, Sainte-Ursule, Québec, J0K 3M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau

DONNÉ À SAINTE-URSULE, 9 NOVEMBRE 2018


Caroline Dionne, M.A.P.
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

Tél. : 819-228-4345
Fax : 819-228-8326
www.sainte-ursule.ca

215, rue Lessard
Sainte-Ursule (Québec)
J0K 3M0